



# Comité de projet

Projet du Mas Saint-  
Hugues PUJAUT (30)

23 Février 2026



# Comité de Projet

## ▪ Contexte réglementaire :

- Article L. 211-9 du code de l'énergie, issu de l'article 16 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à **l'accélération de la production d'énergies renouvelables**
- Avant le dépôt de la première demande d'autorisation du projet

## ▪ Objectif de la réunion :

**Débatte de la faisabilité et des conditions d'intégration du projet dans son territoire**

## ▪ Cadre de la réunion :

- Présentation du porteur de projet
- Observation des participants

## ▪ Suite de la réunion :

- Compte rendu des échanges et indication des conséquences titrées des observations émises





# Sommaire

**01** L'entreprise

**02** Localisation du projet

**03** Caractéristiques du projet

**04** Desserte et raccordement



# 01 L'entreprise

## 01. L'entreprise

# Les énergies renouvelables sont notre ADN



### Réalisation de parcs « clés en main »

Développement | Construction | Raccordement  
Financement | Exploitation | Renouvellement  
Eolien | Photovoltaïque | Stockage



> **6,4 GW développés**

dont **3 GW** également construits par ABO Energy



~ **10 milliards €**

de volume d'investissement dans les projets



> **31 GW de projets en développement**

dans le monde entier, principalement en Europe



## 01. L'entreprise

# ABO Energy France



### Fondée en 2002

elle emploie actuellement près de 200 collaborateurs



### 4 agences

à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social)



### 487 MW raccordés

46 parcs pour alimenter jusqu'à 470 000 personnes avec de l'électricité renouvelable



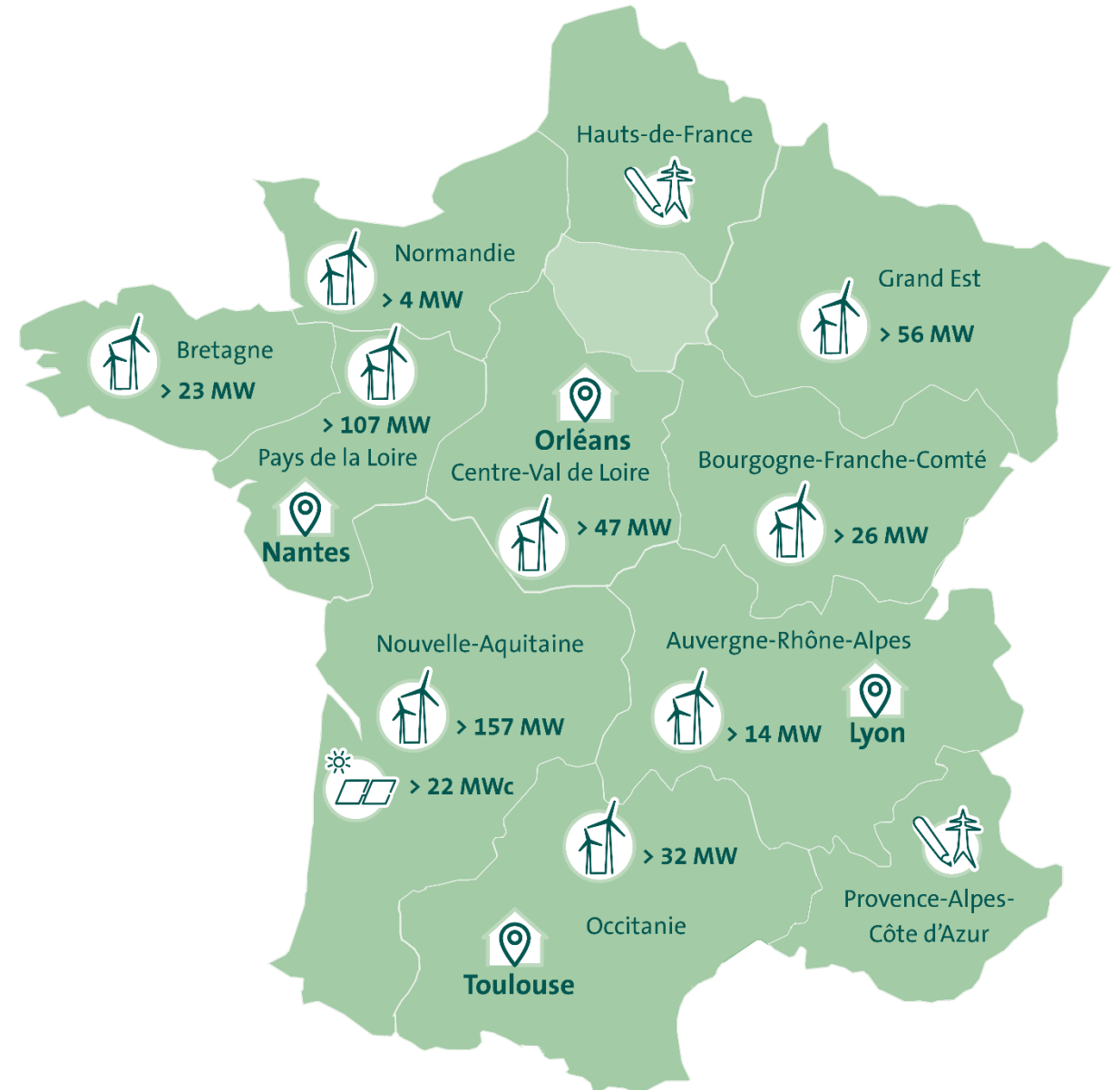
### 208 MW en construction ou prêts à construire

dont 3 parcs éoliens et 7 parcs photovoltaïques



### 1,5 GW de projets d'énergies renouvelables

en développement



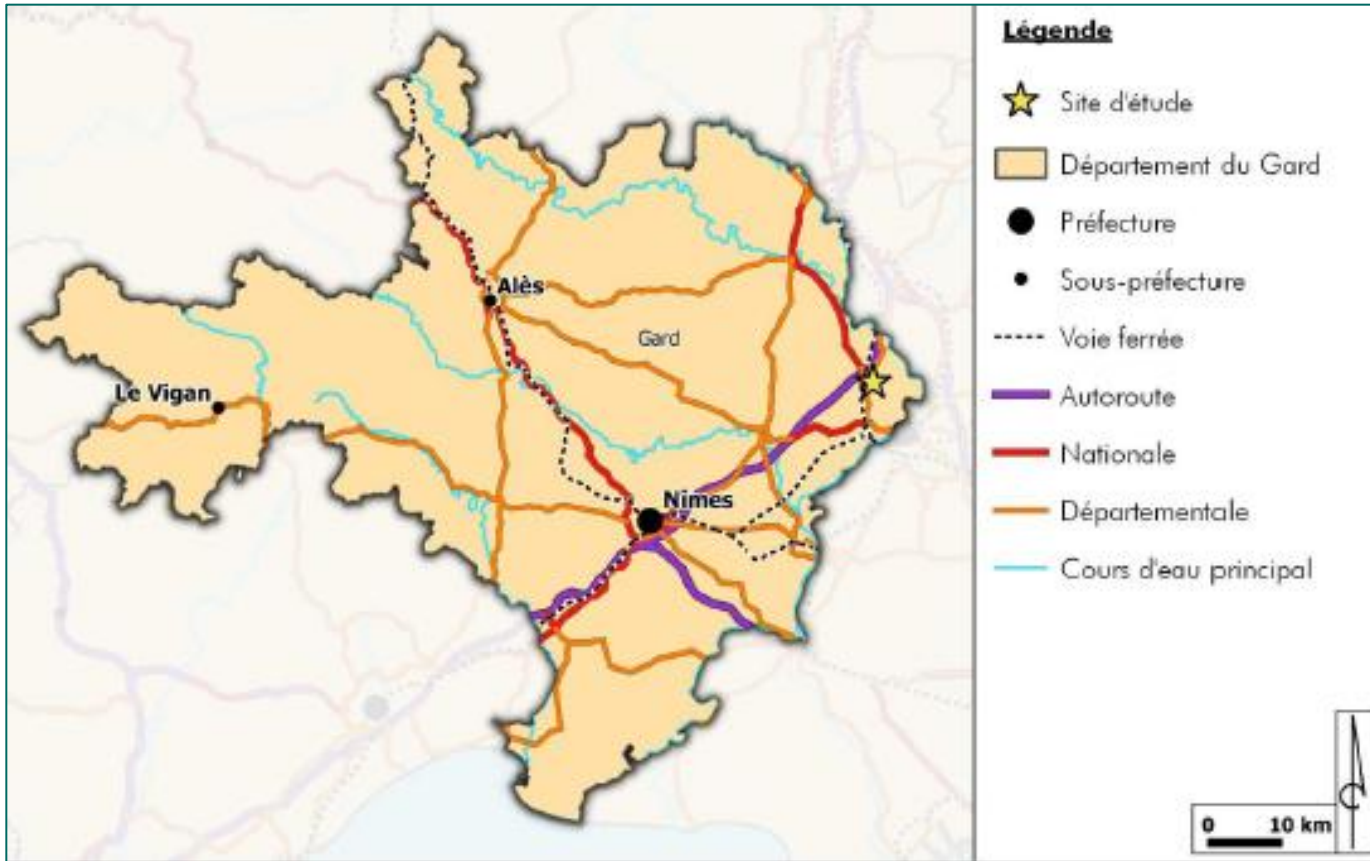


# 02

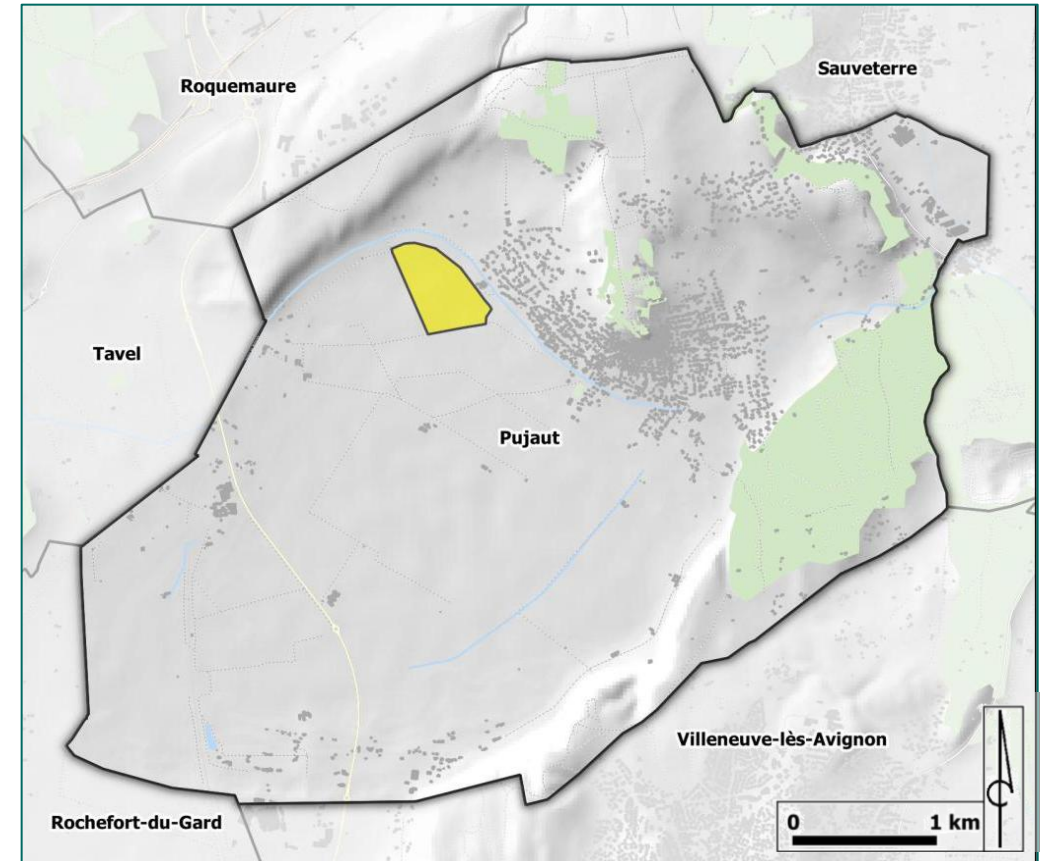
## Localisation du projet

## 02. Localisation du projet

# Localisation

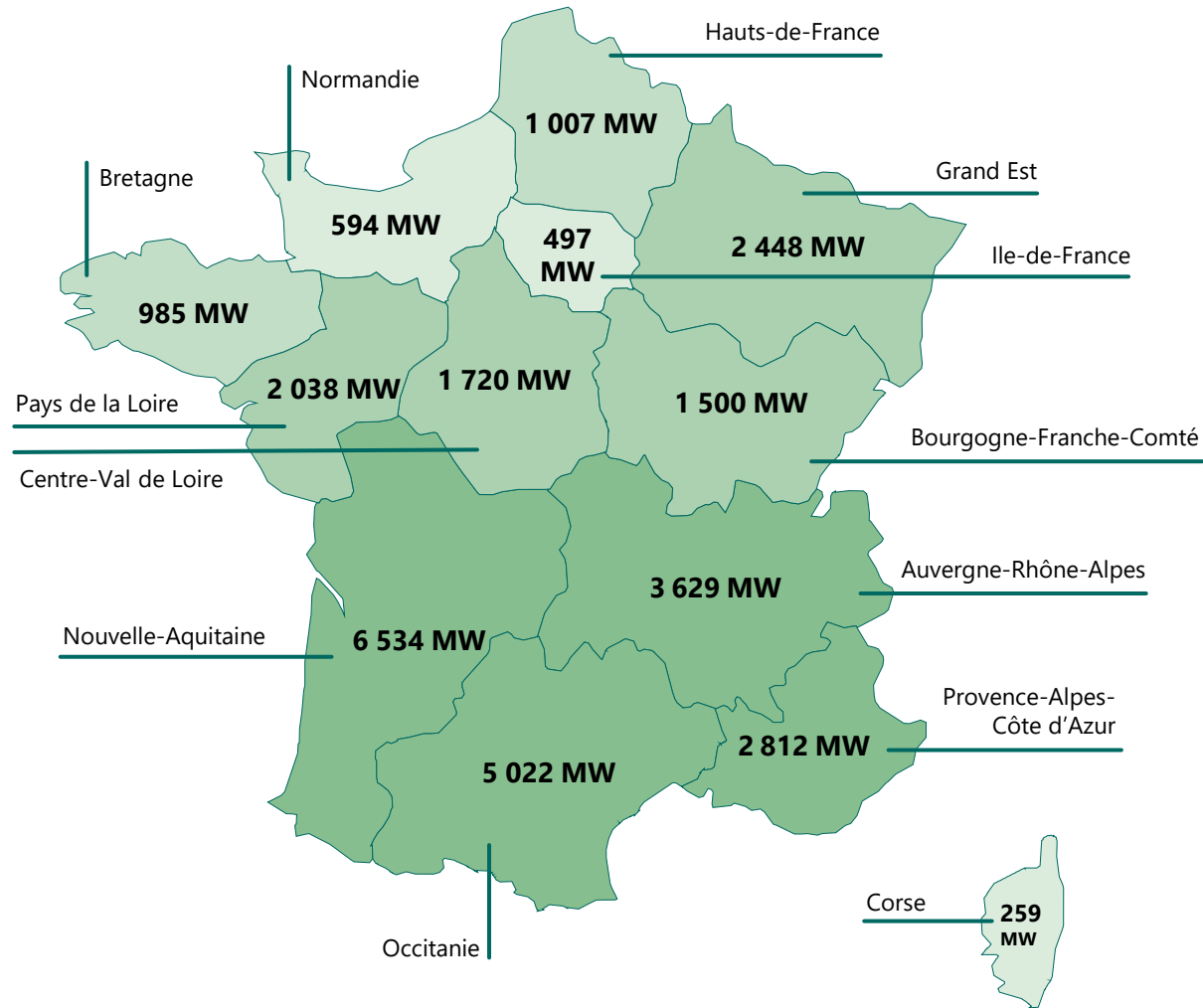


- Communauté Agglomération du Grand Avignon



- Commune de Pujaut – Mas Saint-Hugues

Puissance solaire installée par région au 30 septembre 2025



02 Localisation du site

## Les objectifs à atteindre



**La production solaire représente 7,9 %** de la consommation électrique française au troisième trimestre 2025



L'objectif national de la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie** est d'atteindre 48 GW d'installations photovoltaïque raccordées à l'horizon 2030 ; et entre 55 et 80 GW en 2035.

**Au 30/09/2025 : 29,7 GW sont raccordés**

## 02. Localisation du projet

# Choix du site

## Révision du SCOT - Arrêt du 07 avril 2025

### ■ Le SCOT

- Outil de planification stratégique intercommunal qui met en cohérence les politiques d'urbanisme, d'habitat, de commerce, de mobilité et d'environnement

### ■ Le bassin de vie

- Il comprend 34 communes sur 4 EPCI dont le Grand Avignon

### ■ Ambition

- Porté par le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon (SMBVA), il s'inscrit dans une vision à 20 ans

### ■ Enjeux majeurs

- Définir collectivement les orientations territoriales à long terme en faveur d'une croissance maîtrisée, d'une urbanisation durable, d'une mobilité repensée, d'une protection des espaces agricoles et naturels, et d'une transition écologique et énergétique.





Août 2024



**Schéma directeur de développement des énergies renouvelables**

02. Localisation du projet

**Choix du site**

**Schéma Directeur de développement des Énergie Renouvelable (Aout 2024)**

- Une trajectoire de mix énergétique chiffrée
- 1039 GWh de production renouvelable totale en 2030
- 508 GWh pour le photovoltaïque



Accusé de réception en préfecture  
084-249400251-20240923-C20240923D003-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2024  
Date de réception préfecture : 03/10/2024

En GWh/an		2021	2030	Augmentation de production
Production électricité renouvelable		618	1039	421
Filière	hydroélectricité	479	479	0
	éolien	0	0	0
	PV centrale au sol	43	243	200
	PV toiture et ombrière	44	265	221
	cogénération UVE	52	52	0
Production biogaz		4	10	6
Filière	méthanisation	4	10	6
Production chaleur		190	429	239
Filière	solaire thermique	5	9	4
	récupération chaleur	5	56	51
	géothermie	10	21	11
	bois énergie	110	242	132
	aérothermie	60	101	41
<b>TOTAL</b>		<b>812</b>	<b>1478</b>	<b>666</b>

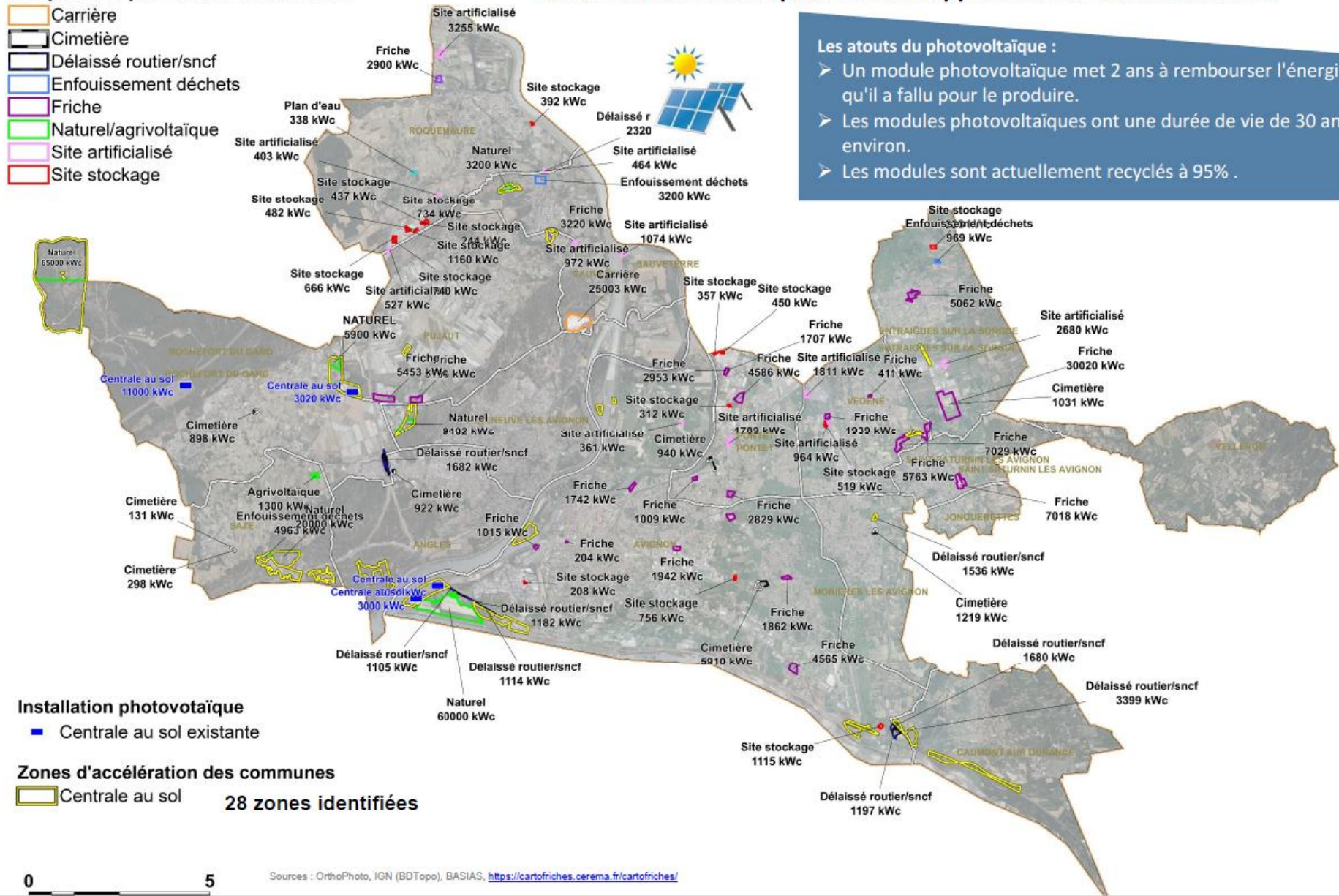
## Site potentiel pour des centrales au sol

- Carrière
- Cimetière
- Délaissé routier/sncf
- Enfouissement déchets
- Friche
- Naturel/agrivoltaïque
- Site artificialisé
- Site stockage

## Zones d'accélération pour le développement des centrales au sol

**Les atouts du photovoltaïque :**

- Un module photovoltaïque met 2 ans à rembourser l'énergie qu'il a fallu pour le produire.
- Les modules photovoltaïques ont une durée de vie de 30 ans environ.
- Les modules sont actuellement recyclés à 95% .



## 02. Localisation du projet

# Choix du site

1. Une analyse territoriale exhaustive
2. Un filtre économique et agricole strict
3. Une prise en compte des dynamiques en cours
4. Une élimination rigoureuse des contraintes majeures
5. Un choix final fondé et argumenté



**PROJET AGRIVOTAÏQUE  
CPENR PUJAUT SAINT-HUGUES  
Les zones d'études SDER  
GRAND AVIGNON**

### Légende

- Zone d'étude
- Zone d'étude\_SDER\_GA
  - Zone d'étude sous panneaux
- Administratif
- Grand Avignon

**Jean-François Maerten**

Responsable de projets

Portable : 06.77.99.17.53

Mail : [jean-francois.maerten@caboenergy.com](mailto:jean-francois.maerten@caboenergy.com)

**03 octobre 2025**

## 02. Localisation du projet

# Choix du site

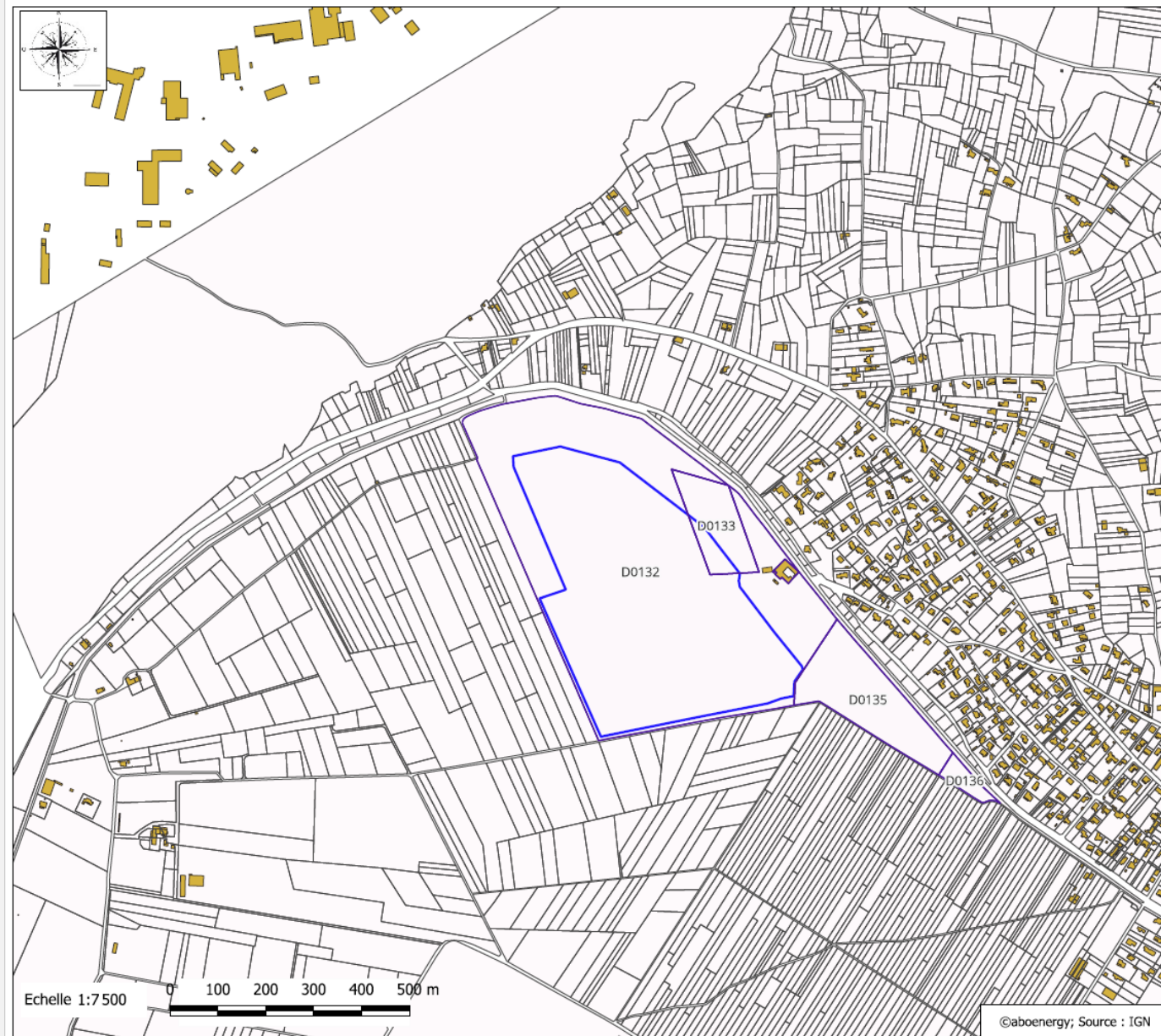
- Le projet est implanté sur un secteur à vocation agricole
- Le site est situé hors des zones urbanisées et sans enjeu d'extension urbaine
- La localisation retenue s'inscrit dans la continuité des usages agricoles existants
- Le projet n'entraîne pas de consommation nette de terres agricoles tout en pérennisant une activité agricole
- Pas de document d'urbanisme (RNU)



## 02. Localisation du projet

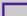


# Cadastre

- Le cadastre définit précisément le périmètre du projet
- Il constitue le point de départ de toutes les analyses



### PROJET AGRIVOTAÏQUE CPENR PUJAUT SAINT-HUGUES

#### Légende

Projet	
	Ensemble parcelles propriétaire
	Zone d'étude potentielle
	parcelles

**Jean-François Maerten**

Responsable de projets

Portable : 06.77.99.17.53

Mail : [jean-francois.maerten@aboenergy.com](mailto:jean-francois.maerten@aboenergy.com)

16 février 2026

©aboenergy; Source : IGN



# 03

## Caractéristiques du projet

### 03 Caractéristiques du projet

## Qu'est ce qu'une installation agrivoltaïque ?

C'est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.

L'installation garantit, à un agriculteur actif ou à une exploitation agricole à vocation pédagogique gérée par un établissement, une **production agricole significative** et un **revenu durable** en étant issu.

Elle apporte directement à la parcelle agricole au moins l'un des services suivants :



**L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques**



**La protection contre les aléas**



**L'adaptation au changement climatique**



**L'amélioration du bien-être animal**

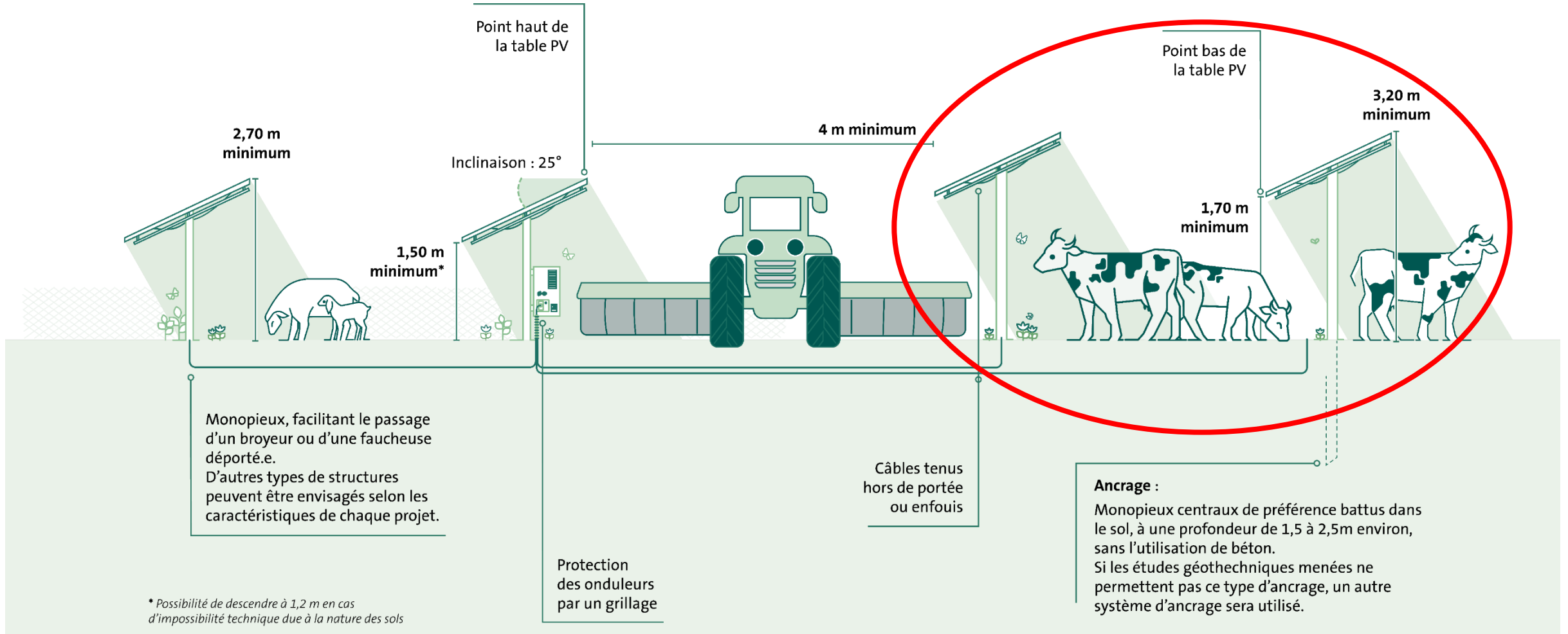
### Elle ne doit pas :

- porter une atteinte substantielle à 1 des 4 services ou une atteinte limitée à 2 des 4 services
- empêcher la production agricole d'être l'activité principale
- être irréversible

## 03 Caractéristiques du projet

# Les caractéristiques techniques d'un parc agrivoltaïque

- Exemple de tables fixes de modules photovoltaïques pour une activité d'élevage :



### 03 Caractéristiques du projet

## Chronologie du projet



Investigation  
2021



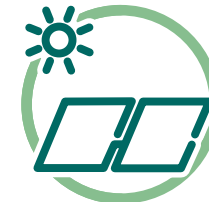
Développement  
2022 - 2025



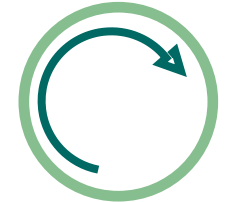
Instruction  
2026 - 2027



Construction et  
raccordement  
2027 - 2028



Exploitation  
2030 - 2070



Démantèlement  
et recyclage

- **2023 - 2024** : Sorties complémentaires Outarde Canepetière
- **2025** : Préparation du dossier de demande de permis de construire
- **Février 2026** : Bulletin d'information, Comité de projet et Permanences Publiques
- **Avril mai 2026** : Dépôt du dossier PC



Volet agricole



Financement



Information et Communication



### 03. Caractéristiques du projet

## Chiffres clés du projet

- Puissance totale : 15 MWc
- Superficie : 21 ha
- Surface totale des modules projetés : environ 5,5 ha
- Espace inter rang : 7,2 m
- Hauteur au point le plus bas : 1m70
- Hauteur au point le plus haut : 3m 40
- Production annuelle : 23900 MWh/an
- Equivalent consommation : 11400 habitants
- 1 PDL
- 4 PTR
- Coût prévisionnel du projet : environ 10 M€

#### Légende

Zone d'étude  
Parcelles\_Propriétaire

Construction  
Tables\_PV  
Portails\_bovins  
Portails\_SDIS

Poste de livraison  
Local\_maintenance  
Haies  
Clôture  
Citerne  
Chemin\_SDIS  
Locaux\_élec  
Chemin\_PL  
Aire\_retournement  
Aire\_aspiration

#### Projet agricole

Délimitation\_paddocks  
point d'abreuvement  
Réseau d'eau  
Chemin agricole  
Tunnel  
Zone d'affouragement

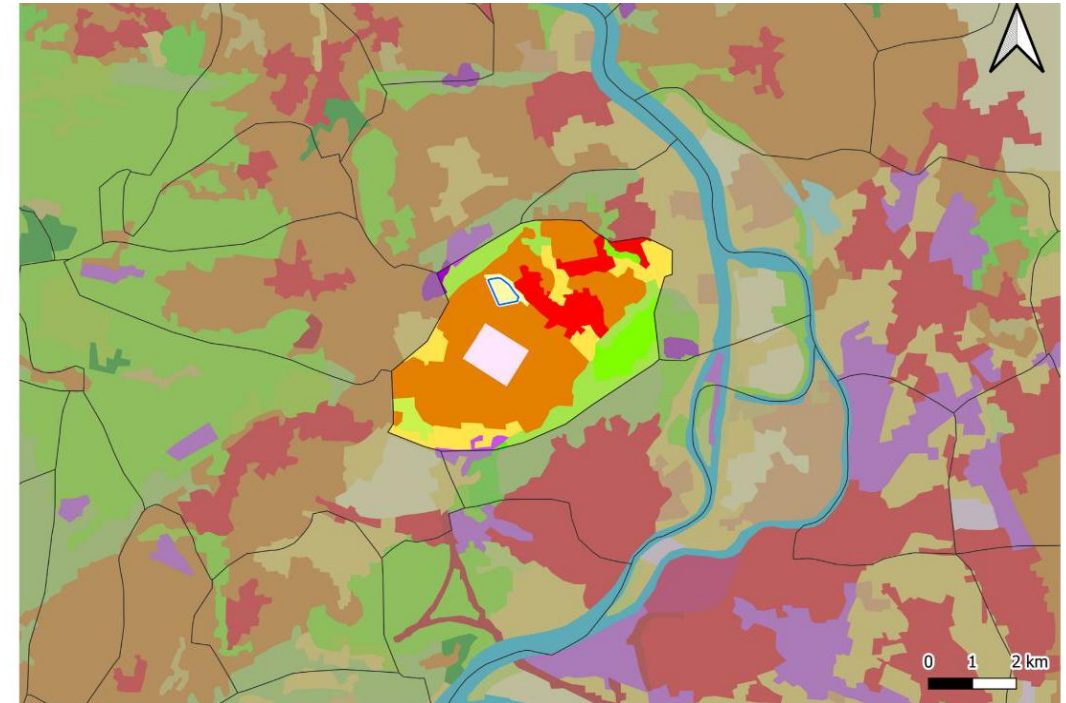
#### Zone de gestion agro-écologique

Zone ouverte  
Zone témoin  
Zone de gestion agro-écologique  
Zone de gestion agro-écologique

### 03. Caractéristiques du projet

## Potentiel agricole

- 63 % de la superficie de la commune est agricole
- Parcelles du projet non déclarées à la PAC depuis 2016
- Aucune concurrence directe avec les espaces urbanisés
- Parcelles non irriguées




 Emprise du projet agrivoltaïque de PUJAUT

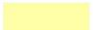
 Limites communales


Sources : Corine Land Cover,  
ABO Energy  
Date : 06-05-2025  
Auteur: AS DEV  
Datum: RGF93 v1/Lambert 93

### Occupation des sols 2018

 Vignobles

 Systèmes cultureux et parcellaires complexes


 Terres arables hors périmètre d'irrigation


 Pelouses et pâturages naturels

 Végétation sclérophylle

 Forêts de feuillus

 Tissu urbain discontinu

 Équipements sportifs et de loisirs

 Zones industrielles ou commerciales et installations publiques

 Extraction de matériaux

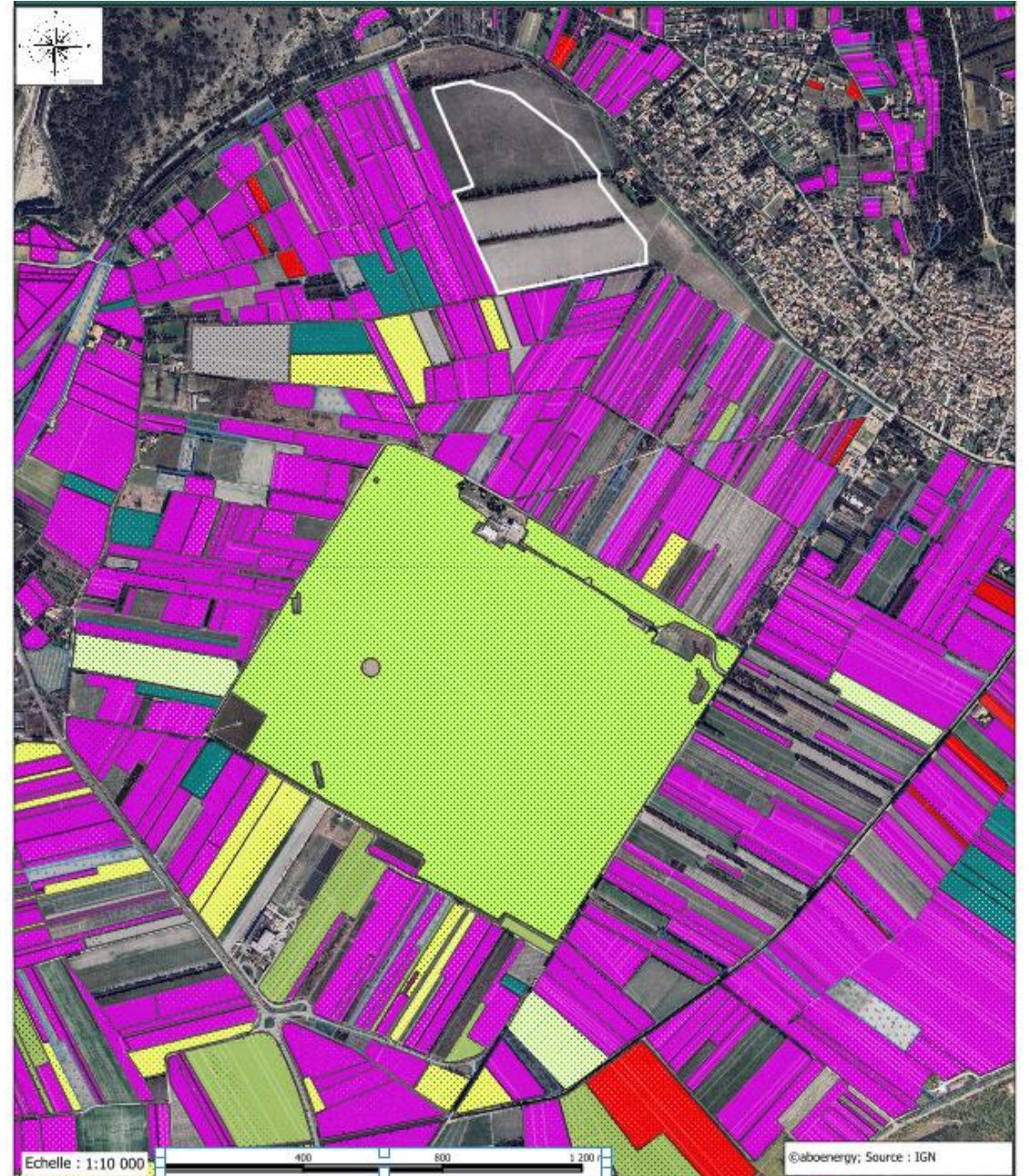


### 03 Caractéristiques du projet

## Agrivoltaïsme - Plaine de Pujaut

#### Volet Agrivoltaïsme

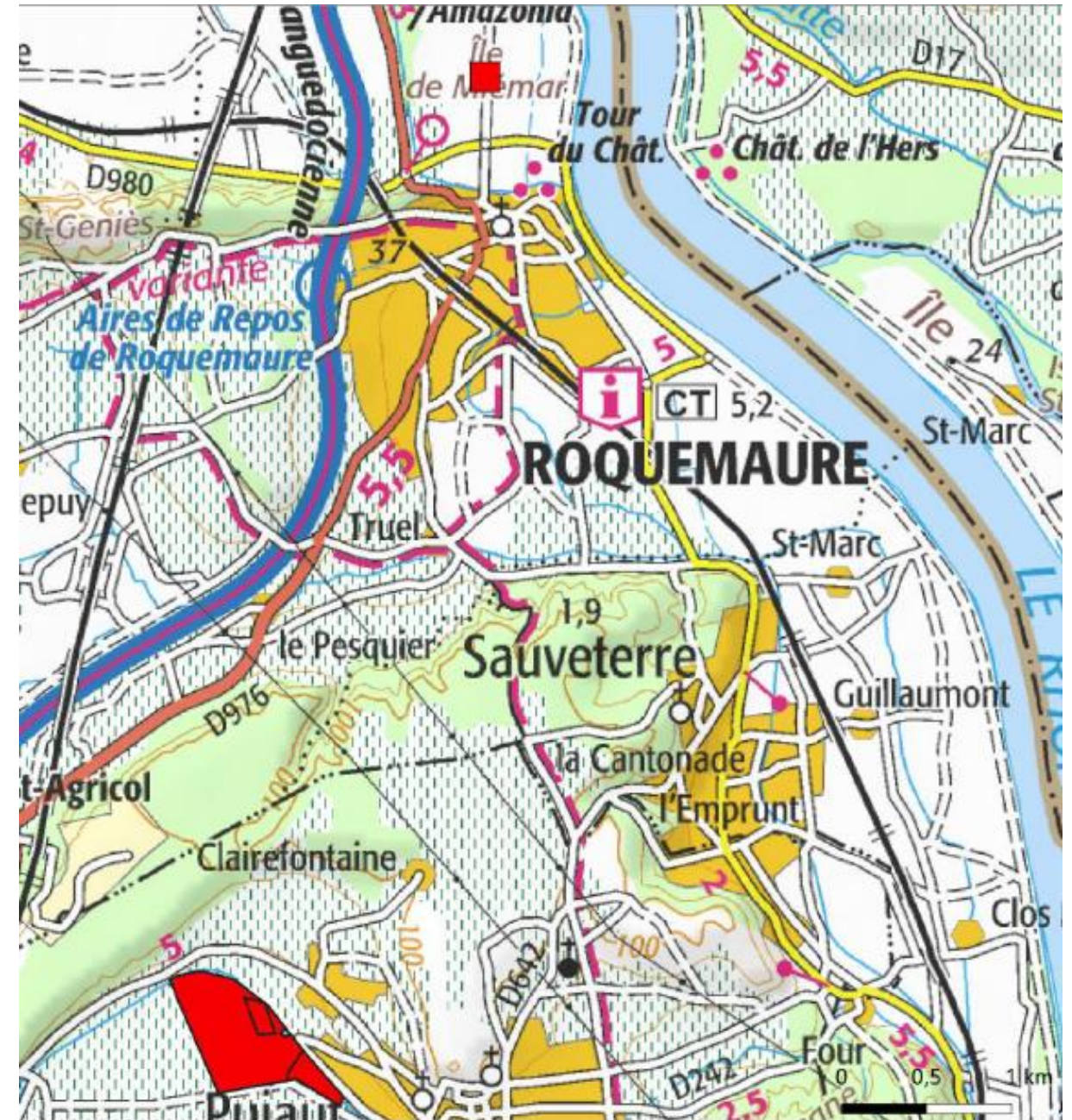
- Autres Céréales
- Autres cultures industrielles
- Divers
- Fourrage
- Gel (Surfaces sans production)
- Orge
- Prairies Permanentes
- Prairies Temporaires
- Vergers
- Vignes



## L'exploitation agricole

**Jean-Christophe SANCHEZ, Exploitant élevage bovin**

- **Exploitation familiale ancrée dans le territoire de l'agglomération du Grand Avignon**
- **70 ha exploités, dont seulement 10 ha sécurisés par des baux fermes**
- **Activité soumise à de forts aléas climatiques : sécheresses, épisodes de chaleur, irrégularité des fourrages**
- **Impacts positifs directs sur :**
  - la **ressource fourragère**,
  - le **bien-être du troupeau**,
  - et la **pérennité des surfaces exploitées**
- **Volonté d'adapter le modèle agricole aux nouveaux contextes climatiques et fonciers**



### 03 Caractéristiques du projet

## Le projet agricole

- **Protéger les prairies et le cheptel face aux conditions extrêmes**
  - zones d'ombre, réduction du stress thermique, amélioration du bien-être animal
- **Préserver la durabilité des prairies**
  - limitation du piétinement et de la dégradation du couvert végétal
- **Renforcer la résilience climatique de l'exploitation**
  - maintien de la biomasse, adaptation du cycle des prairies
- **Sécuriser le foncier agricole**
  - contrat tripartite garantissant stabilité et pérennité
- **Une démarche cohérente avec les valeurs d'agriculture durable et locale** (Circuit court)
- **Organisation en paddocks favorisant le pâturage tournant**



## 03 Caractéristique du projet

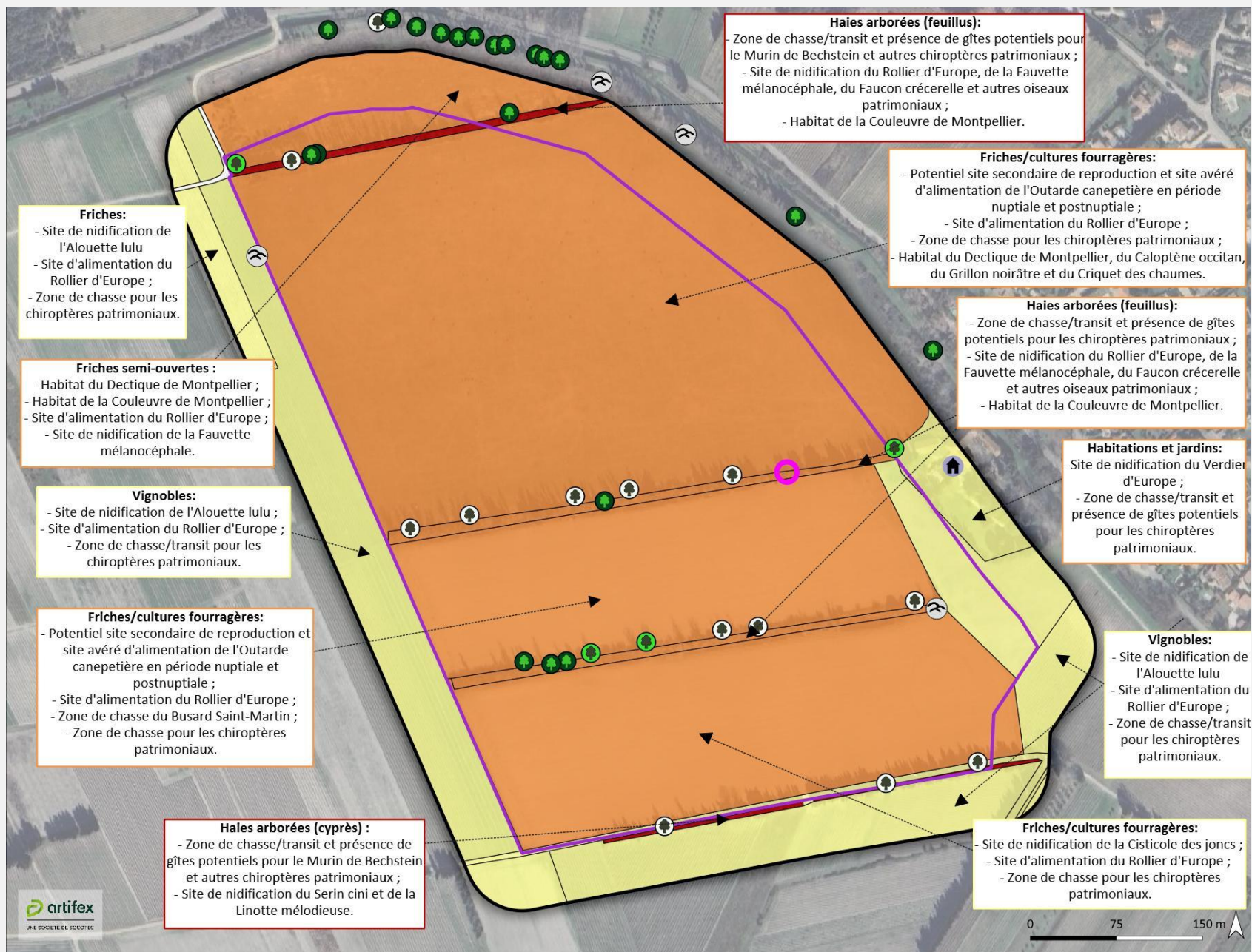
# Volet Naturaliste

- **Enjeux environnementaux identifiés dans le cadre des études encours**
- **Prise en compte des enjeux dès la conception du projet**
- **Résultats définitifs avec mise en place de la séquence ERC à venir**
- **Ajustements du projet possibles au regard des conclusions des études**

- Reptiles**
- 🏠 Gîte favorable aux reptiles
- Chiroptères**
- 🏠 Gîte bâti potentiel
- Niveau d'attractivité des arbres à cavités**
- 🌳 Fort
  - 🌳 Moyen
  - 🌳 Faible
- Oiseaux**
- 🌳 Nid probable de Faucon crécerelle

### Enjeux écologiques

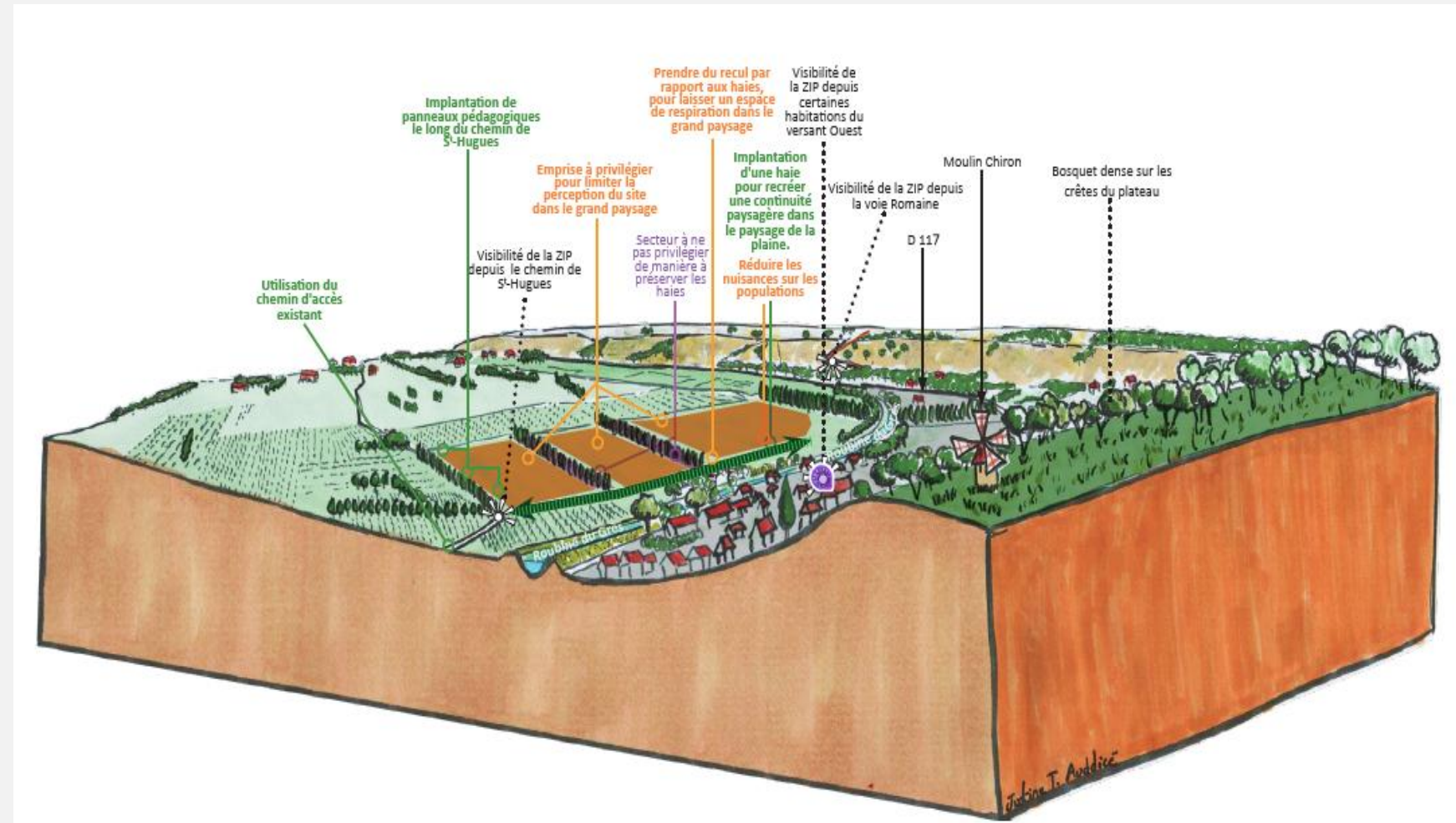
- 📦 Exceptionnel
- 🔴 Très fort
- 🟠 Fort
- 🟡 Modéré
- 🟢 Faible



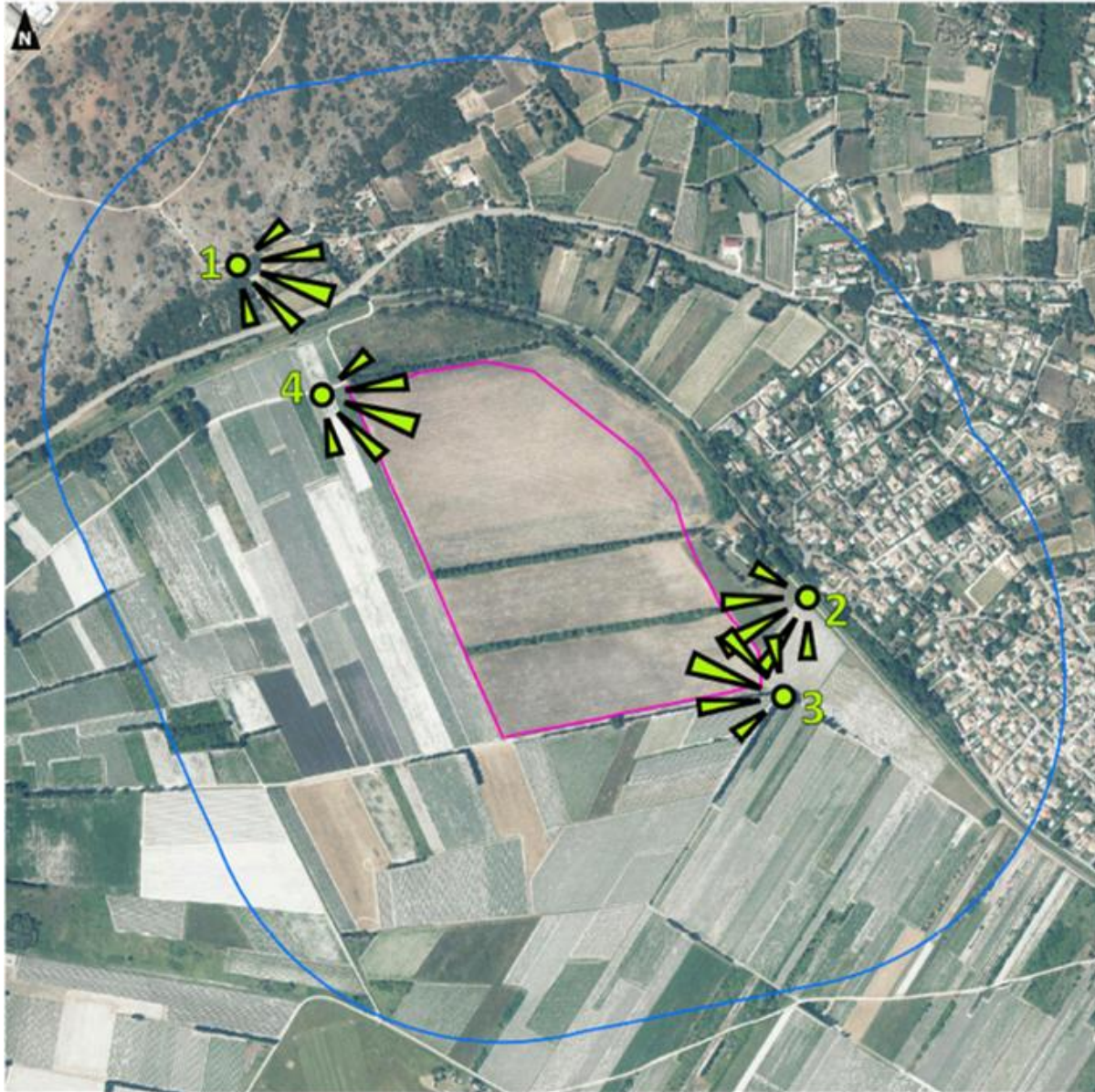
### 03 Caractéristique du projet

## Volet Paysager

- **Implantation du projet en cohérence avec la structure paysagère existante**
- **Principe de recul et de respiration paysagère**
- **Traitement spécifique des secteurs de covisibilité identifiés**
- **Maintien et renforcement des continuités paysagères et écologiques**



Axonométrie de la plaine de Pujaut



### 03 Caractéristique du projet

# Volet Paysager

- Prises de vue rapprochées

Aires d'étude

 Secteur d'étude

 Aire d'étude immédiate (500 m)

 Localisation des prises de vue

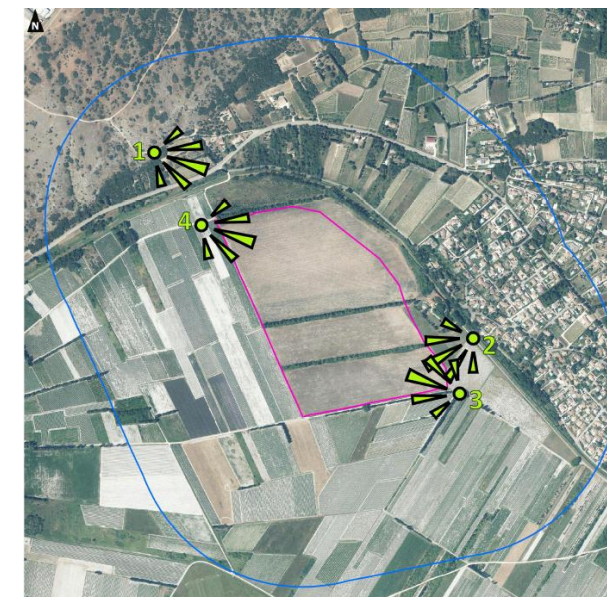


### 03 Caractéristique du projet

## Volet Paysager – Vue rapprochée n°1

Orientation Nord – Panorama depuis la voie romaine

Le projet avec les mesures



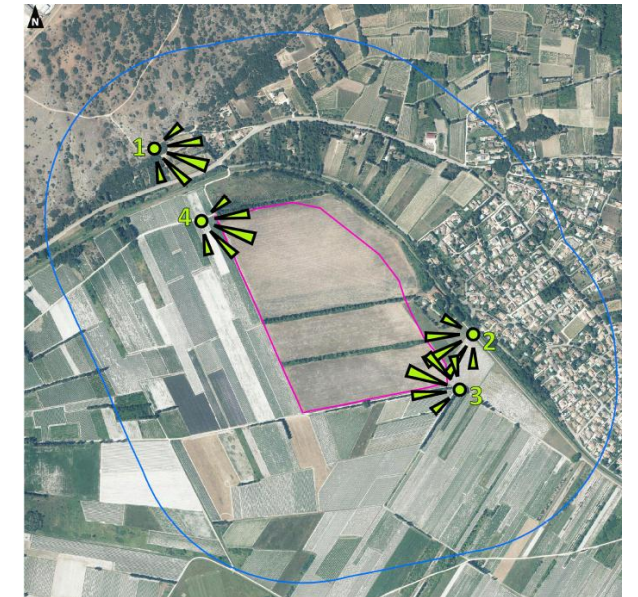


### 03 Caractéristique du projet

## Volet Paysager – Vue rapprochée n°2

**Chemin des Trascamps, Est de la zone d'étude en co-visibilité avec les premières maisons de la limite Est de Pujaut**

**Le projet avec les mesures**



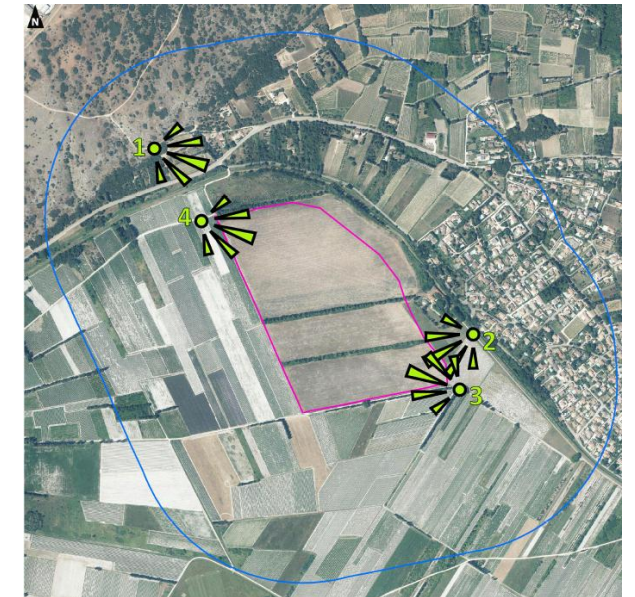


### 03 Caractéristique du projet

## Volet Paysager – Vue rapprochée n°3

Chemin Saint-Hugues, angle Sud-Est de la zone d'étude

Le projet avec les mesures



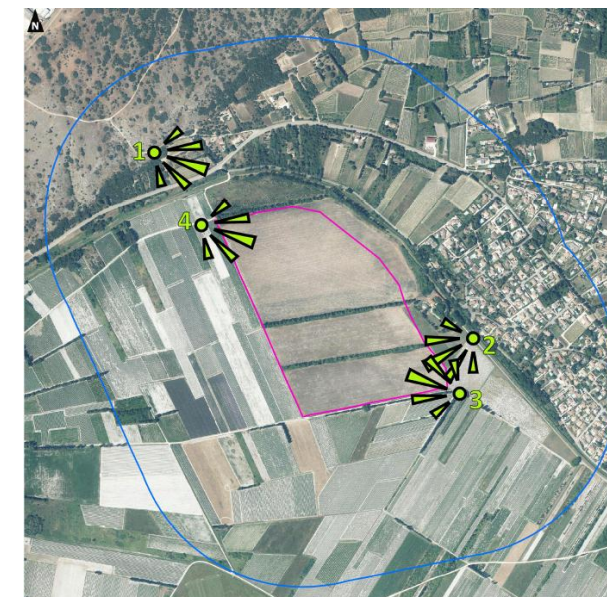


### 03 Caractéristique du projet

## Volet Paysager – Vue rapprochée n°4

Chemin du pont-neuf, Nord-ouest de la zone d'étude

Le projet



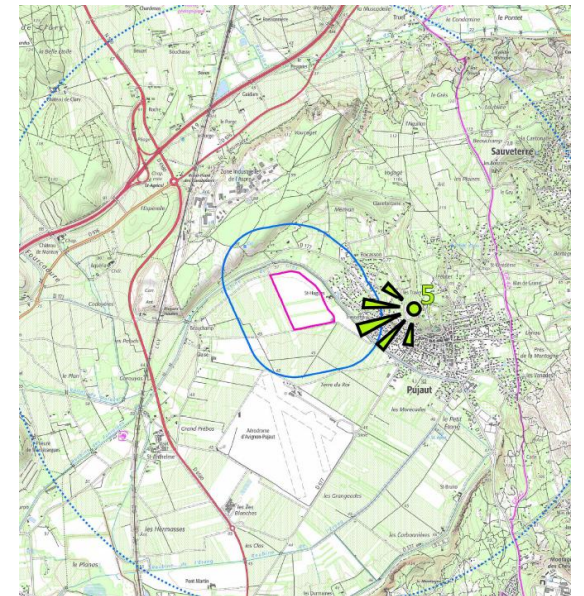


### 03 Caractéristique du projet

## Volet Paysager – Vue éloignée

**Orientation Est – Panorama depuis le relief à proximité du moulin Chiron**

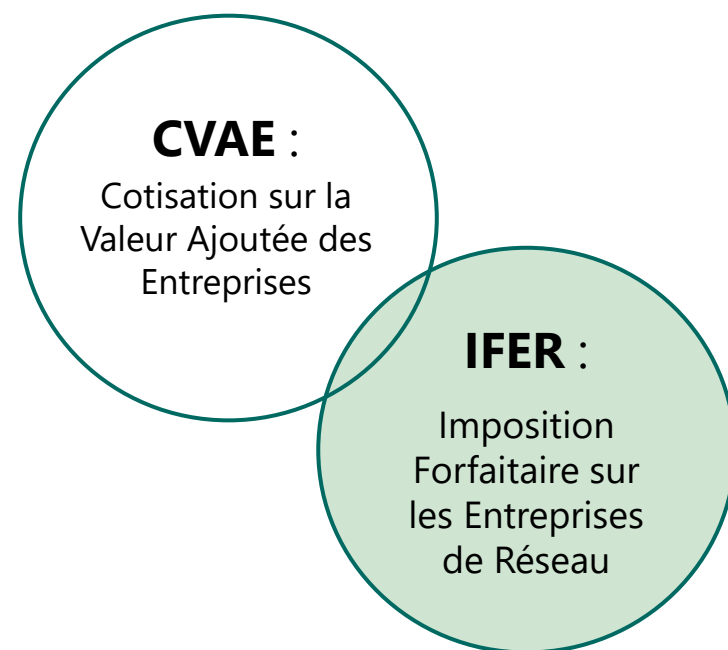
**Le projet avec les mesures**



### 03 Caractéristiques du projet

## Les retombées directes

**1. Les retombées fiscales :** en tant qu'entreprise de production d'énergie renouvelable, un parc agrivoltaïque est redevable de différentes taxes auprès des collectivités territoriales\*



L'ensemble des retombées fiscales peut être estimé à :

**entre 3 000 et 4 000 €** par Mégawatt-crête installé et par an au cours des 20 premières années d'imposition,  
et **entre 7 000 et 8 000 €** par Mégawatt-crête installé et par an ensuite\*\*



\*La répartition dépend du contexte fiscal national fixé par la loi de Finances qui est actualisée chaque année, du régime fiscal de l'établissement public de coopération intercommunale, ainsi que des taux d'imposition en vigueur sur la commune.

\*\* Estimation réalisée selon la Loi de Finances 2025

## Les retombées directes

### 2. Les retombées foncières :



L'ensemble des parcelles concernées par un aménagement (panneaux photovoltaïques, accès ou raccordement) font l'objet d'une **location** sous la forme d'un bail emphytéotique et/ou d'un acte notarié de constitution de servitudes auprès des propriétaires fonciers et des exploitants agricoles, le cas échéant.

### 3. Les retombées économiques :



La rémunération des co-contractants, le **travail d'entreprises locales** pour la construction et la maintenance du parc, ou encore à travers la restauration et l'hôtellerie pour les multiples intervenants dès la naissance du projet jusqu'à l'exploitation et le démantèlement du parc agrivoltaïque.

### Pour la commune : Convention d'autorisation communale

- Permet d'utiliser les voiries communales nécessaires pour desservir un parc agrivoltaïque
- Indemnisation locative annuelle pendant toute la durée de vie d'un parc agrivoltaïque à la commune
- Le paiement des indemnités intervient à compter de la Déclaration d'Ouverture de Chantier



04

## Desserte et raccordement



Légende	
<b>Projet</b>	
	Ensemble parcelles propriétaire
	Zone d'étude potentielle
<b>Construction</b>	
	Accès au projet
<b>Construction 11D1</b>	
	Tables
	Portails Bovins
	Portails
	PDL
	Locaux électriques
	Local maintenance
	Haies
	Clôture
	Citerne
	Chemin SDIS
	Chemin PL
	Aire retournement
	Aire_aspiration
	AgriPV
<b>Zone de gestion agro-écologique</b>	
	Zone Outarde
	Zone Témoin Agricole
	Zone de pâturage externe

## 04. Desserte et raccordement

### ■ Utilisation prioritaire des accès existants

- Limiter toute création de voirie nouvelle
- Limiter l'impact sur le foncier agricole

### ■ Dimensionnement adapté aux phases chantier et exploitation

- Prises en compte des contraintes de sécurité et des prescription SDIS
- Aménagement pour les passages de convois

### ■ Organisation des flux maîtrisée

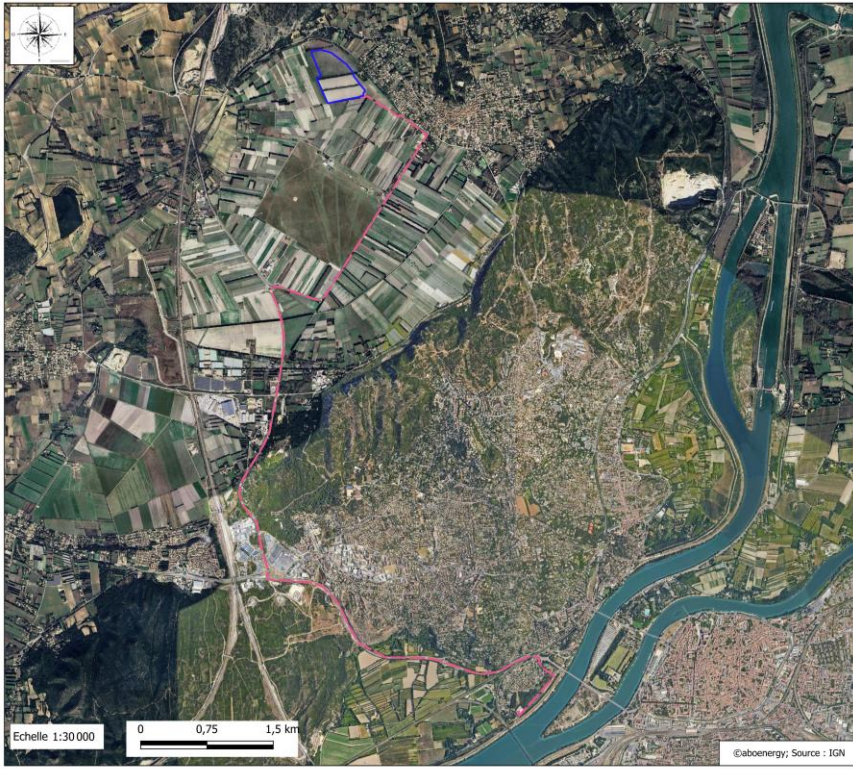
- Limiter les circulations au maximum
- Limiter les nuisances sonores en phase chantier pour les usagers et le voisinage
- Aucun impact significatif pour le trafic local.

## 04. Desserte et raccordement

# Raccordement

### ■ Postes source à proximité :

- Font d'Irac : 10,4 km de la ZIP. Probablement saturé
- Tavel 9 km très bonne capacité (à confirmer)



### ■ Coût du raccordement : 2 260 000 € environ

# CAPARÉSEAU

Capacités d'accueil pour le raccordement aux réseaux de transport et de distribution des installations de production d'électricité renouvelable

*Ce poste est inscrit au S3REnR Occitanie*

### SUIVI DES ENR :



Quote-Part unitaire actualisée	82.42 k€/MW
Capacité réservée aux ENR au titre du S3REnR	80
Taux de remplissage de la capacité réservée	0 %

- Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter : 80
- Puissance des projets en file d'attente du S3REnR en cours : 0
- Puissance des projets en service du S3REnR en cours : 0



Merci pour  
votre attention

## Contacts



### **Edith Recourt**

Responsable de projets dialogue territorial

Mobile : 06.75.04.79.44

Mail : [edith.recourt@aboenergy.com](mailto:edith.recourt@aboenergy.com)



### **Jean-François Maerten**

Responsable du projet

Mobile : 06.77.99.17.53

Mail : [Jean-francois.maerten@aboenergy.com](mailto:Jean-francois.maerten@aboenergy.com)